

## **CENTRE SOCIOCULTUREL DU PARC**

Siège Social : Rue de la Tour Chabot  
79000 NIORT

N° SIRET : 490 970 944 00016  
Code APE : 94.99Z



CONSEIL  
EXPERTISE  
COMPTABLE  
AUDIT  
SOCIAL  
FISCAL  
GESTION  
FORMATION

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

## SOMMAIRE

Page n° :  
-----

### **RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS**

*Exercice clos le 31 décembre 2023*

1 à 4

### **COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2023**

- Bilan actif
- Bilan passif
- Compte de résultat
- Annexe



## **CENTRE SOCIOCULTUREL DU PARC**

Siège Social : Rue de la Tour Chabot  
79000 NIORT

N° SIRET : 490 970 944 00016  
Code APE : 94.99Z

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

Aux Membres de l'Assemblée Générale de l'Association CENTRE SOCIOCULTUREL DU PARC,

#### **I. OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association CENTRE SOCIOCULTUREL DU PARC relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

#### **II. FONDEMENT DE L'OPINION**

##### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

  
.../...



.../...

### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de Commerce et par le Code de Déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

### **III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les subventions d'exploitations inscrites aux comptes de résultat de l'exercice et les créances rattachées à celles-ci sont évaluées selon les règles et méthodes comptables décrites dans l'annexe des comptes annuels.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivis par votre association et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont notamment consisté à vérifier les données sur lesquelles s'est fondée l'évaluation de ces montants inscrits dans les comptes annuels et à nous assurer du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **IV. VERIFICATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

  
.../...

.../...

## **V. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## **VI. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

 .../...

.../...

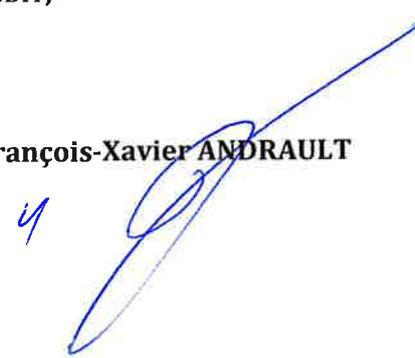
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Chauray, le 12 mars 2024

**Pour la SARL DUO SOLUTIONS AUDIT,**  
*Commissaire aux Comptes,*



**Karine AVRARD**



**François-Xavier ANDRAULT**

**Centre Socioculturel du PARC**

BILAN - ACTIF	Exercice 2023 (selon ANC 2018-06)			Exercice 2022 (selon ANC 2018-06)
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres	144 171,59	123 493,35	20 678,24	16 149,76
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
<b>Total I</b>	<b>144 171,59</b>	<b>123 493,35</b>	<b>20 678,24</b>	<b>16 149,76</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 070,42		1 070,42	
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	69 426,77	2 041,85	67 384,92	56 642,80
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	201 686,10		201 686,10	218 054,43
Charges constatées d'avance	1 340,46		1 340,46	1 490,67
<b>Total II</b>	<b>273 523,75</b>	<b>2 041,85</b>	<b>271 481,90</b>	<b>276 187,90</b>
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>417 695,34</b>	<b>125 535,20</b>	<b>292 160,14</b>	<b>292 337,66</b>

Bilan 2023 arrêté par le Conseil d'Administration du 01 mars 2024

VISE PAR DUO SOLUTIONS AUDIT  
 COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT  
 COUR D'APPEL DE POITIERS

## Centre Socioculturel du PARC

BILAN - PASSIF	Exercice 2023 (selon ANC 2018-06)	Exercice 2022 (selon ANC 2018-06)
<b>FONDS PROPRES</b>		
Fonds propres sans droit de reprise		
<i>dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissement affectés à</i>		
<i>Fonds propres statutaires</i>		
Fonds propres complémentaires	66 965,00	66 965,00
Ecart de réévaluation (sur biens sans droit de reprise)		
Fonds propres avec droit de reprise		
<i>Ecart de réévaluation</i>		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	114 077,90	114 077,90
Autres		
Report à nouveau	7 535,55	10 249,15
Excédent ou déficit de l'exercice	- 7 590,46	17 784,70
<b>Situation nette (sous total)</b>	<b>180 987,99</b>	<b>188 578,45</b>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	15 059,31	6 308,07
Provisions réglementées		
<b>Total I</b>	<b>196 047,30</b>	<b>194 886,52</b>
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	-	-
<b>Total II</b>	-	-
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques	1 500,00	4 500,00
Provisions pour charges - IDR	7 567,07	5 713,28
<b>Total III</b>	<b>9 067,07</b>	<b>10 213,28</b>
<b>Fonds dédiés</b>		
- sur subventions de fonctionnement		
- sur autres ressources		
<b>Total III bis</b>		
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 523,42	
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	29 794,38	50 013,26
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	39 644,72	29 860,97
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	8 653,87	5 425,13
Instrument de trésorerie		
Produits constatés d'avance	2 429,38	1 938,50
<b>Total IV</b>	<b>87 045,77</b>	<b>87 237,86</b>
Ecart de conversion Passif (V)		
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)</b>	<b>292 160,14</b>	<b>292 337,66</b>

**Bilan 2023 arrêté par le Conseil d'Administration du 01 mars 2024**

VISE PAR DUO SOLUTIONS AUDIT  
 COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT  
 COUR D'APPEL DE POITIERS

## Centre Socioculturel du PARC

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2023 (selon ANC 2018-06)	Exercice 2022 (selon ANC 2018-06)
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations	2 596,00	2 466,00
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	32 619,94	33 776,42
dont parrainages		
<i>produit des activités et services</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	550 779,00	520 357,97
<i>Subventions Ville de Niort</i>		
<i>Contrat Enfance Jeunesse</i>		
<i>PS et subventions CAF</i>		
<i>Conseil Général</i>		
<i>Autres subventions d'exploitation</i>		
<i>Produits liés à des financements réglementaires</i>		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	16 572,61	33 786,15
Utilisations des fonds dédiés	-	8 700,00
Autres produits		
Cotisations		
Autres produits	6 295,16	4 308,47
<b>Total I</b>	<b>608 862,71</b>	<b>603 395,01</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	229 648,95	200 197,18
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	9 824,68	7 004,99
Salaires et traitements	300 950,53	294 040,38
Charges sociales	69 669,57	71 366,12
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	10 478,93	9 574,91
Dotations aux provisions	3 353,79	4 881,40
Reports en fonds dédiés	-	-
Autres charges	21,60	14,52
<b>Total II</b>	<b>623 948,05</b>	<b>587 079,50</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)</b>	<b>- 15 085,34</b>	<b>16 315,51</b>

VISE PAR DUO SOLUTIONS AUDIT  
 COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT  
 COUR D'APPEL DE POITIERS

## Centre Socioculturel du PARC

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2023 (selon ANC 2018-06)	Exercice 2022 (selon ANC 2018-06)
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	2 362,74	1 103,71
<i>Intérêts des Livrets d'Épargne</i>		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
<b>Total III</b>	2 362,74	1 103,71
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	6,17	-
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total IV</b>	6,17	-
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	2 356,57	1 103,71
<b>3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)</b>	- 12 728,77	17 419,22
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	12 192,02	6 041,20
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
<b>Total V</b>	12 192,02	6 041,20
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	4 774,43	4 967,72
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	2 279,28	708,00
<b>Total VI</b>	7 053,71	5 675,72
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	5 138,31	365,48
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	-	-
<b>Total des produits (I + III + V)</b>	623 417,47	610 539,92
<b>Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	631 007,93	592 755,22
<b>SOLDE INTERMEDIAIRE</b>		
<i>+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs</i>		
<i>- Engagements à réaliser sur ressources affectées</i>		
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	- 7 590,46	17 784,70
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature		
Prestations en nature	47 583,00	44 340,53
Bénévolat	87 981,00	66 131,25
<b>TOTAL</b>	135 564,00	110 471,78
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	47 583,00	44 340,53
Prestations en nature		
<i>Mise à disposition gratuite de biens et services</i>		
Personnel bénévole	87 981,00	66 131,25
<b>TOTAL</b>	135 564,00	110 471,78

Compte de Résultat 2023 arrêté par le Conseil d'Administration du 01 mars 2024

VIEF PAR DUO SOLUTIONS AUDIT  
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT  
COUR D'APPEL DE POITIERS

# ANNEXE

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2023.

Dont le total du bilan avant répartition est de 288 497.24 Euros.

Le compte de résultat de l'exercice dégage un résultat déficitaire de : 7590.46 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration du 01 mars 2024.

L'annexe est établie conformément aux dispositions du règlement ANC relatif au plan comptable général sous réserve des dispositions particulières du règlement relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

## DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL

Le Centre socioculturel du Parc exerce ses missions dans le cadre de missions caractéristiques nécessaires à l'agrément " centre social " :

- Etre un équipement de quartier à vocation sociale globale, ouvert à l'ensemble de la population,
- Etre un équipement à vocation familiale et pluri générationnelle,
- Etre un lieu d'animation de la vie Sociale
- Etre un lieu d'interventions sociales concertées et novatrices.

## NATURE ET PERIMETRE DES ACTIVITES OU MISSIONS SOCIALES REALISEES

Promouvoir dans le cadre de l'Education Populaire des activités et services à caractère social, culturel, sportif au profit de personnes appartenant à toutes catégories d'âge : jeunes enfants, enfants, adolescents, jeunes, adultes, personnes âgées.

- Contribuer au développement local du territoire
- Privilégier la participation des habitants
- Développer une approche généraliste et collective

La zone de compétence du CSC est située en zone urbaine avec une partie du territoire en quartier Politique de la Ville. On constate, et plus particulièrement dans les IRIS Tour-Chabot/Gavacherie,

- . Un nombre de familles monoparentales en forte augmentation,
- . Un revenu inférieur à 1 138€ mensuels (prestations sociales comprises) pour 50% de la population L'IRIS Tour Chabot, un pouvoir d'achat à la baisse et donc des préoccupations autres.
- . Environ 20 nationalités différentes et des codes sociaux différents

Cela entraîne des problématiques d'isolement et complexifie le vivre ensemble : barrière de la langue, culturelle, parcours de vie douloureux, adaptation à un nouvel environnement, logement transitoire, etc.

Au regard de ce diagnostic, nos orientations, décidées par un collectif d'habitants, bénévoles, salariés, sont axées sur la volonté d'agir sur les défis du territoire suivants :

- . Une bonne inclusion et cohésion sociale au sein du CSC, des micro-quartiers, de la zone de compétence
- . Des conditions et une relation d'accueil, l'ouverture du CSC à tous les publics
- . Une participation active des habitants au CSC et à la vie du territoire de compétence et de ses évolutions
- . Une offre de services et d'activités co-construites avec les habitants et adaptée aux évolutions du territoire et de sa population
- . Des enfants et des jeunes sur le chemin d'une **citoyenneté active**.

WISE PAR DUO SOLUTIONS AUDIT  
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT  
COUR D'APPEL DE POITIERS

Pour y parvenir, les actions permettant de faire changer le territoire et ainsi de contribuer à relever ces 5 défis de changements sont mises en œuvre en interrogeant les modalités au regard de ces 5 éléments transversaux :

- La place des familles et l'accompagnement à la parentalité : avons-nous adapté notre organisation et notre communication pour que des parents puissent y participer (horaires, mode de garde) ?
- Faire avec, plus que faire pour : quelle place laissons-nous réellement aux habitants dans cette action ?
- L'aller vers : Que proposons nous aux habitants qui ne franchissent pas les portes du CSC ?
- Les pratiques écoresponsables : pour cette action, pouvons-nous réduire notre impact environnemental ?
- Le partenariat : Quel acteur du territoire est susceptible d'intervenir dans cette action ? De quelle manière pouvons-nous l'associer

### DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN ŒUVRE.

#### Moyens matériels :

- biens dont le Centre est propriétaire : Cf. tableau d'immobilisations
- biens mis à disposition gratuitement : Locaux mis à disposition par la Ville de NIORT Cf. contributions volontaires en nature

#### Moyens humains :

- salariés : des salariés permanents (9.42 ETP),
- personnel bénévole : au nombre de 99 en 2023 (*membres du conseil d'administration, référents d'ateliers et autres adhérents plus particulièrement actifs, ...*)

#### Moyens financiers :

- Un soutien financier assuré par la CAF, la Ville de NIORT, le Conseil Départemental, l'Etat via les financements Contrat de Ville, des partenaires locaux et nationaux.
- Un partenariat tissé avec différentes organisations (Ecoles, collèges, commerces, associations, ...)

### REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC N°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les cotisations sont comptabilisées en produits lors de leur encaissement effectif.

### FAITS CARACTERISTIQUES

- Mouvement du personnel : Départ de l'animatrice jeunesse en CDD en septembre, remplacée par une personne dès mi-octobre.
- Obtention d'un poste FONJEP supplémentaire sur le secteur jeunesse.
- La subvention 2022 relative au Contrat enfance Jeunesse avait été comptabilisée dans les comptes annuels 2022 à hauteur du montant précisé dans la convention attributive soit 8 841.58 €. Elle a été perçue en 2023 pour un montant de 6 189 € soit une charge exceptionnelle de 2 652.58 et une perte après calcul pour

surestimation de 761.38 € enregistrée sur l'exercice 2023. Le Contrat Enfance Jeunesse disparaît à compter de 2023. Il est remplacé par le Bonus Territoire, versé directement par la Caisse d'Allocations Familiales, sans transité par la Ville de Niort.

- Obtention du bouclier tarifaire sur les 6 premiers mois de l'année 2023.
- Obtention de subventions d'investissements de la Région Nouvelle Aquitaine et de la Caisse d'Allocations Familiales pour l'aménagement de la Maison des Jeunes pour un montant global de 15 000€.
- Croissance des demandes d'activités de loisirs de la part des habitants du quartier.
- Incidence de la crise économique mondiale sur les fluides, les carburants, l'alimentation, etc. Cela impacte nos coûts sur ces postes mais également le moral des ménages et leurs habitudes de consommation.

### EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A COMPTER DE LA CLOTURE

Néant

### IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

Matériel d'activité	3 à 10 ans
Aménagement agencement bureau	4 à 6 ans,
Mobilier de bureau et informatique	3 ans
Mobilier	4 à 5 ans,
Matériel de transport	5 ans.

### Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

### CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les autres créances sont essentiellement composées du solde des subventions à recevoir dont : **66 933.21 €**

### SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les subventions d'investissement octroyées à l'association sont enregistrées conformément à l'article 312-1 du règlement ANC n°2014-03, dans le compte 131000 "Subventions d'investissement", avec reprise au compte de résultat au rythme de l'amortissement des biens financés, dans le compte 777000.

WISE PAR DUO SOLUTIONS AUDIT  
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT  
COUR D'APPEL DE POITIERS

### FONDS DEDIES REPORTES

Les fonds dédiés sont des rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être totalement utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Les fonds dédiés s'élevaient à la clôture de l'exercice à : **Néant**

### ENGAGEMENTS DE DEPART A LA RETRAITE :

Les engagements de l'entité en matière d'indemnités de départ à la retraite de ses salariés sont constatés sous forme de provision.

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue de façon rétrospective prorata temporis (droits individuels acquis au jour du départ à la retraite, proratisés à la date du calcul) sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 63 ans en tenant compte des éléments suivants :

- paramètres propres à chacun des salariés de l'entité (âge à la clôture, ancienneté, statut, taux de mortalité et salaire brut annuel),
- données spécifiques de l'entité (convention collective, hypothèse de progression de la masse salariale, taux de rotation prévisionnel du personnel et taux de charges sociales),
- taux d'actualisation retenu à **3.30%**.

Le montant de la dette actuarielle ainsi obtenu, majoré des charges patronales, s'élève à **7 567,07** euros.

### CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

La valorisation du bénévolat au titre des activités de l'exercice fait l'objet d'une estimation de **5 865.37** heures. La valorisation de ce bénévolat à un taux horaire moyen de 15,00 €/heure correspond à un montant total de **87 981.00** euros.

L'association bénéficie d'une mise à disposition gratuite des locaux par la Ville de Niort pour **47 583.00** euros.

### REGIME FISCAL

L'entité est un organisme sans but lucratif non soumis aux impôts commerciaux au régime de droit commun.

WISE PAR DUO SOLUTIONS AUDIT  
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT  
COUR D'APPEL DE POITIERS

Centre Socioculturel du PARC

PÉRIODE du 01 Janvier 2023 au 31 Décembre 2023 (12 mois)

**ENGAGEMENTS**

**CRÉDIT BAIL**

NATURE DU CRÉDIT-BAIL	Montant restant dû à la date du Bilan
CRÉDIT-BAIL MOBILIER	0
CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER	0

**ENGAGEMENTS FINANCIERS**

NATURE DES ENGAGEMENTS	Montant
EFFETS ESCOMPTES NON ÉCHUS	Néant
AVALS ET CAUTIONS	
ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE PENSIONS	
AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS :	
<b>TOTAL (1)</b>	
(1) dont concernant : . les dirigeants . les filiales . les participations . autres entreprises liées	

**DETTES GARANTIES PAR DES SURÉTÉS RÉELLES**

DETTES GARANTIES / NATURE DES GARANTIES /BIENS DONNES EN GARANTIE	Montant
	Néant

WISE PAR DUO SOLUTIONS AUDIT  
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT  
COUR D'APPEL DE POITIERS

**Centre Socioculturel du PARC**

**PÉRIODE du 01 Janvier 2023 au 31 Décembre 2023 (12 mois)**

**TABLEAU des MOUVEMENTS des IMMOBILISATIONS**

(Montants bruts en EUROS)

	DEBUT D'EXERCICE	AUGMENTATION	DIMINUTION	FIN D'EXERCICE
Logiciel	-			-
Installation techniques mat. Et out.	15 242,34			15 242,34
Installations gén., agence. divers	12 000,00	15 007,41		27 007,41
Matériel de transport	40 167,91			40 167,91
Matériel bureau & informat.	37 613,04			37 613,04
Mobilier	24 140,89			24 140,89
Autres immobilisations				-
Immobilisations corporelles en cours				-
Immobilisations financières				-
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>129 164,18</b>	<b>15 007,41</b>	<b>-</b>	<b>144 171,59</b>

**TABLEAU des MOUVEMENTS des AMORTISSEMENTS**

	DEBUT D'EXERCICE	AUGMENTATION	DIMINUTION	FIN D'EXERCICE
Logiciel				-
Installation techniques mat. Et out.	15 242,34			15 242,34
Installations gén., agence. divers	12 000,00	2 647,88		14 647,88
Matériel de transport	40 168,01			40 168,01
Matériel bureau & informat.	27 186,49	6 176,80		33 363,29
Mobilier	18 417,58	1 654,25		20 071,83
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>113 014,42</b>	<b>10 478,93</b>	<b>-</b>	<b>123 493,35</b>

VISE PAR DUO SOLUTIONS AUDIT  
 COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT  
 COUR D'APPEL DE POITIERS

## Centre Socioculturel du PARC

PÉRIODE du 01 Janvier 2023 au 31 Décembre 2023 (12 mois)

## ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES , DETTES et COMPTES DE REGULARISATION

CHARGES	MONTANTS BRUTS	ÉCHÉANCES jusqu'à 1 an	ÉCHÉANCES + 1 an
<b>CRÉANCES DE L'ACTIF IMMOBILISÉ</b>			
Rattachés à des participations			
Prêts			
Autres créances			
<b>CRÉANCES DE L'ACTIF ROULANT</b>			
Adhérents et comptes rattachés	1 070,42	1 070,42	
Autres créances :			
. Produits à recevoir	69 426,77	69 426,77	
. Débiteurs, créditeurs divers		-	
<b>COMPTE DE REGULARISATION</b>			
Charges constatées d'avance	1 340,46	1 340,46	
<b>TOTAUX</b>	<b>71 837,65</b>	<b>71 837,65</b>	

PRODUITS	MONTANTS BRUTS	ÉCHÉANCES jusqu'à 1 an	ÉCHÉANCES + 1 an
<b>DETTES FINANCIERES</b>			
Emprunts et dettes auprès d'un Ets Crédit	6 523,42	6 523,42	-
Emprunts et dettes financières divers			
<b>AUTRES DETTES</b>			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 794,38	29 794,38	
Dettes fiscales et sociales	39 644,72	39 644,72	
Autres dettes :			
. Crédits divers	8 653,87	8 653,87	
<b>COMPTE DE REGULARISATION</b>			
Produits constatés d'avance	2 429,38	2 429,38	
<b>TOTAUX</b>	<b>87 045,77</b>	<b>87 045,77</b>	-

VISE PAR DUO SOLUTIONS AUDIT  
 COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT  
 COUR D'APPEL DE POITIERS

## Centre Socioculturel du PARC

PÉRIODE du 01 Janvier 2023 au 31 Décembre 2023 (12 mois)

(Montants bruts en EUROS)

## TABLEAU des MOUVEMENTS des FONDS PROPRES et RESERVES

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION ou CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise	66 965,00				66 965,00
Fonds propres avec droit de reprise					-
Ecart de réévaluation					-
Reserves	114 077,90				114 077,90
Report à nouveau	10 249,15	17 784,70			7 535,55
Excédent ou déficit de l'exercice	17 784,70	17 784,70	7 590,46		7 590,46
Situation nette	188 578,45		7 590,46		180 987,99
Fonds propres consommables					-
Subventions d'investissement	6 308,07		15 000,00	6 248,76	15 059,31
Provisions réglementées					-
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>194 886,52</b>		<b>7 409,54</b>	<b>6 248,76</b>	<b>196 047,30</b>

## TABLEAU des MOUVEMENTS des SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT

	Financiers	DEBUT D'EXERCICE	AUGMENTATION	DIMINUTION	FIN D'EXERCICE
Subvention d'équipement à partir de 2020	ETAT	17 776,47		17 776,47	-
	CAF	4 000,00			4 000,00
	Divers	10 175,00		7 051,00	3 124,00
Subvention Aménagement MDJ	CAF		8 250,00		8 250,00
Subvention Aménagement MDJ	Région		6 750,00		6 750,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>31 951,47</b>	<b>15 000,00</b>	<b>24 827,47</b>	<b>22 124,00</b>

## TABLEAU des MOUVEMENTS des QUOTES-PARTS de SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT

	Financiers	DEBUT D'EXERCICE	AUGMENTATION	DIMINUTION	FIN D'EXERCICE
Subvention d'équipement à partir de 2020	ETAT	17 776,47		17 776,47	-
	CAF	1 333,33	1 333,33		2 666,66
	Divers	6 533,60	2 268,85	7 051,00	1 751,45
Subvention Aménagement MDJ	CAF		1 455,62		1 455,62
Subvention Aménagement MDJ	Région		1 190,96		1 190,96
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>25 643,40</b>	<b>6 248,76</b>	<b>24 827,47</b>	<b>7 064,69</b>

## TABLEAU des MOUVEMENTS des FONDS DEDIES

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	dont remboursements		Montant global	dont fonds sur projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
REAAP	-						
ANCT Lien social	-						
Contributions financières d'autres organismes							
Ressources liées à la générosité du public							
<b>TOTAL</b>							

## Concours Publics et subventions

	Ville de Niort	CAF	ANCT	Communauté Comunes du Niortais	Conseil Départemental	Autres
Subventions d'exploitation	196 300,00	213 384,92	29 200,00	41 000,00	8 000,00	62 894,08
Subventions d'investissement		8 250,00				6 750,00
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>196 300,00</b>	<b>221 634,92</b>	<b>29 200,00</b>	<b>41 000,00</b>	<b>8 000,00</b>	<b>69 644,08</b>

## TABLEAU des MOUVEMENTS des PROVISIONS

	DEBUT D'EXERCICE	AUGMENTATION	DIMINUTION	FIN D'EXERCICE
Sur actifs circulants - Clients	16,60		16,60	-
Autres débiteurs divers	2 291,85		250,00	2 041,85
Pour risques et charges - IFC	5 713,28	1 853,79		7 567,07
Pour risques	4 500,00		3 000,00	1 500,00
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>12 521,73</b>	<b>1 853,79</b>	<b>3 266,60</b>	<b>11 108,92</b>

WISE PAR DUO SOLUTIONS AUDIT  
COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT  
COUR D'APPEL DE POITIERS

## Centre Socioculturel du PARC

PÉRIODE du 01 Janvier 2023 au 31 Décembre 2023 (12 mois)

## ETAT DES CHARGES A PAYER - COMPTES DE REGULARISATION

<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	
Fournisseurs Collectifs	<b>12 107,57</b>
Fournisseurs - Factures non parvenues	<b>17 686,81</b>
- Eau	500,00
- Electricité	1 110,31
- SPRING COMMUNICATION	640,00
- IP TELECOM	54,00
- ON SERV MAINTENANCE SERVEUR	2 260,00
- BOULANGERIE	24,64
- VDN	3 522,28
- ENGIE GAZ	6 800,00
- CAN	67,90
- CREDIT MUTUEL	7,68
- DUO SOLUTIONS	2 700,00
<b>TOTAL</b>	<b>29 794,38</b>
<b>Clients - Avances et acomptes</b>	
Clients - Avance Gym douce /ALSH	4 990,97
Clients	3 662,90
<b>TOTAL</b>	<b>8 653,87</b>
<b>Personnel - Charges à payer</b>	
REMUNERATION DUE AU PERSONNEL	0,02
CSE	347,00
Congés payés	22 939,52
URSSAF	7 247,79
Prévoyance	388,60
Retraite MEDERIC	2 198,91
Mutuelle	835,88
<b>TOTAL</b>	<b>33 957,72</b>
<b>Etat - Charges à payer</b>	
- Uniformation	4 149,00
<b>TOTAL</b>	<b>4 149,00</b>
<b>Subventions à reverser</b>	
	-
<b>TOTAL</b>	-
<b>Produits constatés d'avance</b>	
Location de salle	250,00
Subventions	761,38
Cartes adhésion	1 418,00
<b>TOTAL</b>	<b>2 429,38</b>

VISE PAR DUO SOLUTIONS AUDIT  
 COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT  
 COUR D'APPEL DE POITIERS

Centre Socioculturel du PARC

PÉRIODE du 01 Janvier 2023 au 31 Décembre 2023 (12 mois)

ETAT DES PRODUITS A RECEVOIR - COMPTES DE REGULARISATION

Clients et comptes rattachés	
Clients Collectifs	1 070,42
Client - Chèques à l'encaissement	
<b>TOTAL</b>	<b>1 070,42</b>

Autres créances	
Fournisseurs - Avances et acomptes	<b>23,71</b>
- ENGIE	23,71
Fournisseurs - Avoirs à recevoir	<b>388,78</b>
- HELLO PRINT	388,78
<b>TOTAL</b>	<b>412,49</b>

Subventions à recevoir	
VDN / CAN	800,00
CAF	12 300,00
Bonus territoire	2 539,17
DEPARTEMENT	300,00
CAF PS Globale	24 144,50
CAF PS Famille	8 077,80
Autres	3 375,00
Prestation CAF CLSH/APS + PS JEUNES	10 768,14
CAF ATL	4 628,60
<b>TOTAL</b>	<b>66 933,21</b>

Produits divers à recevoir	
Débiteur divers	2 041,85
<b>TOTAL</b>	<b>2 041,85</b>

Charges constatées d'avance	
BNP PARIBAS	363,07
ENGIE	814,37
SFERE	140,85
NOUVELLE REPUBLIQUE	22,17
<b>TOTAL</b>	<b>1 340,46</b>

**Centre Socioculturel du PARC**

**PÉRIODE du 01 Janvier 2023 au 31 Décembre 2023 (12 mois)**

<b>Transferts de charges</b>	
Autres	4 079,71
Mutuelle enfants	266,41
UNIFORMATION - remboursement	307,83
CUI	7 086,14
MAIF	315,92
<b>TOTAL</b>	<b>12 056,01</b>

<b>Charges exceptionnelles</b>	
Charges sur exercices antérieurs	4 772,12
Divers	2,31
<b>TOTAL</b>	<b>4 774,43</b>

<b>Produits exceptionnels</b>	
Fournisseurs factures non parvenues sur-estimation	5 752,80
Débiteurs divers	250,00
NOE régulations	334,06
Produits sur exercices antérieurs	5 855,16
<b>TOTAL</b>	<b>12 192,02</b>